

## Convention de partenariat avec le golf des Yvelines.

**Moyennant une cotisation annuelle renégociable tous les 3 ans, nous sommes membres du golf des Yvelines.**

Il a été décidé que notre association serait composée de membres plein temps et de semainiers, une liste sera remise au golf des Yvelines officialisant cette répartition.

- Les actifs sont considérés comme membres à temps plein pour pouvoir jouer le week-end et les retraités sont considérés comme semainiers.
- Les membres de l'ARGR ne pourront pas représenter le golf des Yvelines lors des compétitions officielles entre clubs.

**Les membres de l'ARGR bénéficieront du statut de membre du golf des Yvelines ainsi que les avantages suivants :**

- 25% de réduction sur les green fees valable uniquement sur les golfs de la liste suivante :  
Sainte Baume, Servanes, Bastide de la Salette, Grande Bastide, Opio Valbonne, Hardelot, Touquet, Ormesson et Seignosse. Une mise à jour sera faite tous les ans
- Les retraités, dont l'accès au golf est limité aux jours de semaine pourront bénéficier de 50 % de réduction les jours fériés et le week-end.
- En fonction des accords de réciprocité avec les golfs voisins, les membres de l'ARGR pourront bénéficier de ce partenariat moyennant 100€ par an et par personne. ([voir réciprocités](#))
- Les membres de l'ARGR pourront participer à titre individuel aux différentes compétitions organisées par le club.

**Cotisation annuelle :**

- Pour les trois prochaines années, 2022, 2023 et 2024, la cotisation pour les membres plein temps est fixée à 1150 € et la cotisation des membres semainiers est fixée à 900 €.

**Règlement :**

- Monsieur OMONT s'engage à faire respecter le règlement intérieur et l'étiquette du golf des Yvelines à ses adhérents. En cas de manquement à ces règles l'adhérent sera exclu du golf sans contrepartie.

Camille OMONT

Téléphone : 06 72 09 87 61